



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.371/6
24 juillet 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Troisième Réunion des Correspondants Nationaux du Programme
d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité
Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO) /
Atelier de travail à Mi-parcours du Projet MedMPAnet

Malaga, 4-6 juillet 2012

**Rapport de la Troisième Réunion des Correspondants Nationaux
du PAS BIO / Atelier à Mi-parcours du Projet MedMPAnet**

Note: Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites. Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne représentent pas forcément les vues du CAR/ASP ni du PNUE.

Introduction

Lors de leur dix-septième réunion ordinaire tenue à Paris (France), 8-10 février 2012, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles ont invité le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à mettre à jour le Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO) en conformité avec le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la CBD et dans le cadre de l'approche écosystémique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 3 "Conservation de la diversité biologique: mise en œuvre du PAS BIO et des plans d'action nationaux (PAN) y relatifs", Sous-composante 3.1 "Conservation de la diversité marine et côtière à travers le développement d'un réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP) en Méditerranée" du "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" (PNUE/PAM-FEM MedPartnership), le CAR/ASP a été invité à organiser trois réunions du Comité Consultatif du PAS BIO et trois réunions des Correspondants Nationaux du PAS BIO, étalées sur les cinq ans de la durée de vie du projet.

Le projet mis en œuvre par le CAR/ASP dans le cadre du MedPartnership (Projet MedMPAnet "Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières (AMP) à travers le renforcement de la Création et de la Gestion d'AMP") est soutenu financièrement par la Commission Européenne (CE), l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Dans le cadre de ce projet, le CAR/ASP doit également organiser des ateliers de démarrage, à mi-parcours et en fin d'exercice. Après avoir convoqué la Deuxième Réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO / Atelier de démarrage du Projet MedMPAnet à Istanbul, Turquie, le 2 juin 2010, le CAR/ASP a organisé la Troisième Réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO / Atelier à Mi-parcours du Projet MedMPAnet.

La réunion s'est tenue à Malaga (Espagne) à l'Hôtel Barceló Málaga, Héroe de Sostoa, 2, 29002 Malaga, du 4 au 6 juillet 2012, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement de l'Espagne et du Centre de l'UICN pour Coopération pour la Méditerranée (UICN-Med).

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion a été ouverte le mercredi 4 juillet 2012 à 14h45 par M. Francisco DE LA TORRE (maire de la ville de Malaga), M. José Luis BUCETA MILLER (Directeur technique de la Division de la protection de la mer, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement de l'Espagne), M. Antonio TROYA (Directeur du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN) et le Directeur du CAR/ASP. Les représentants du pays hôte ont souhaité la bienvenue à tous les participants à Malaga et formulé des vœux de succès pour la réunion.

Tous les Correspondants Nationaux du PAS BIO des Parties contractantes à la Convention de Barcelone étaient invités à assister à la réunion ou à désigner leur(s) représentant(s). Les organisations intergouvernementales et les ONG concernées avaient également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en qualité d'observateurs. La liste des participants est jointe au présent rapport en tant qu'annexe I.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du bureau

La Réunion a élu un président, M. José Luis BUCETA MILLER (Espagne), deux vice-présidentes, Mme Milena BATAKOVIC (Monténégro) et Mme Saba GUELLOUZ (Tunisie), et un rapporteur, M. Aybars ALTIPARMAK (Turquie). Après le départ, en raison d'un engagement antérieur, de M. BUCETA MILLER, M. Javier PANTOJA (Espagne) prend la présidence de l'assemblée pour les sessions restantes.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat et distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.371/1, ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté (document UNEP (DEPI)/MED WG.371/2). La réunion a également adopté le calendrier proposé à la fin de l'ordre du jour provisoire annoté.

Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français avec traduction simultanée en anglais, français et espagnol disponible pour toutes les séances plénières.

Point 5 de l'ordre du jour - Adhésion des Correspondants Nationaux du PAS BIO pour la période biennale 2012-2013

Le Secrétariat a présenté la liste des Correspondants Nationaux du PAS BIO pour le précédent exercice biennal 2010-2011. Les participants ont discuté de la mise à jour de la liste des Correspondants Nationaux à partir de 2012.

Les délégués des Parties contractantes souhaitant avoir des consultations internes préalables au sein de leurs institutions respectives, il a été décidé que des désignations des Correspondants Nationaux du PAS BIO seraient soumises par écrit au CAR/ASP après la réunion, dans les délais convenus par la réunion, soit au plus tard le 22 juillet 2012.

La liste définitive des Correspondants Nationaux du PAS BIO serait distribuée après cette date.

Point 6 de l'ordre du jour - Introduction par le CAR/ASP sur l'avancement de la mise en œuvre du PAS BIO

Le Secrétariat a donné un bref historique de la création du PAS BIO, préparé par le CAR/ASP et adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à Catane, en Italie, en novembre 2003, pour répondre au désir des pays méditerranéens de se doter d'une stratégie commune intégrée pour réagir à la complexité et l'ampleur des pressions sur la biodiversité marine et côtière. Il a rappelé que le CAR/ASP avait pour mandat de coordonner les initiatives et activités régionales pour la mise en œuvre du Protocole ASP/DB, de renforcer les capacités

des Parties dans ce domaine, d'encourager la coopération avec les organisations nationales, régionales et internationales, et de mobiliser les moyens nécessaires.

La méthodologie comportait les éléments suivants: évaluation nationale et régionale de la biodiversité marine et côtière basée sur des inventaires et bases de données, en tenant compte de tous les projets et accords internationaux pertinents; identification des besoins prioritaires et des initiatives des pays riverains; implication et participation d'un maximum d'acteurs nationaux et régionaux. Depuis 2003, 30 actions prioritaires régionales (APR) avaient été engagées et 58 (+5) PAN élaborés, pour un investissement total de 155 millions de dollars (estimation de 2003).

Les principaux axes du PAS BIO avaient été intégrés avec succès depuis 2004-2005 dans les activités du CAR/ASP, à savoir: inventaire, cartographie et surveillance de la mer Méditerranée ; préservation de la biodiversité côtière, conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles ; évaluation et atténuation de l'impact des menaces à la biodiversité ; recherche pour combler les lacunes, en particulier en ce qui concerne la biodiversité ; et enfin renforcement des capacités en termes d'appui technique et de coordination. Il restait encore beaucoup à faire dans les domaines de l'information, de la mobilisation et de la sensibilisation.

Le CAR/ASP aidait les pays à mettre en œuvre certains PAN, à évaluer leur biodiversité (état actuel, impact du changement climatique, surveillance dans le cadre de l'approche écosystémique), à assurer une gestion optimale des projets du PAM en cours dans les zones côtières et la haute mer, à élaborer des accords institutionnels régionaux pour améliorer les synergies et à promouvoir les initiatives transversales et externes par le biais de plans d'action régionaux.

Dans le même temps, le Projet MedMPAnet visait à répondre à l'objectif fixé par la CDB en 2012 de créer un réseau écologiquement cohérent d'aires marines protégées, en gardant à l'esprit les actions prioritaires identifiées par le PAS BIO et les PAN, les exigences des donateurs, l'expérience acquise par les partenaires, et l'ensemble des problèmes liés à la sélection, la création, la gestion et l'évaluation des AMP méditerranéennes et à la conservation des ressources marines. La composante régionale avait été renforcée par des projets pilotes dans ce domaine.

De nouvelles perspectives s'ouvraient grâce au soutien apporté par la CE à la Convention de Barcelone concernant la mise en œuvre de l'approche écosystémique et la création d'aires marines protégées en haute mer et les zones de mer profonde (2008-2011), qui entraient ainsi dans une nouvelle phase. Le CAR/ASP avait également participé à la compilation des enquêtes nationales sur la vulnérabilité et les impacts du changement climatique sur la biodiversité marine et côtière (2008-2009) et sur l'état de la biodiversité (2010-2011) dans la région méditerranéenne. Un projet de réhabilitation des lagunes méditerranéennes et des zones humides était en voie de réalisation dans le cadre d'une activité régionale visant à atténuer l'impact du changement climatique et à promouvoir une approche écosystémique de l'aquaculture. L'élaboration d'indicateurs potentiels du changement climatique et de ses implications pour les AMP dans la région méditerranéenne (2011-13) devrait permettre de mieux mesurer l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers.

Les perspectives de suivi consistaient principalement à préparer et à adopter la mise à jour du PAS BIO pour 2020, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'Aichi de la CDB et de l'approche écosystémique, ce qui impliquait de créer des plans d'action régionaux et nationaux et de gérer en conséquence le portefeuille d'investissement, d'élaborer des plans d'action nationaux stratégiques pour le PAS BIO en ligne avec les politiques nationales (promotion de l'intégration des priorités du PAS BIO dans les priorités écologiques nationales). Cela impliquait

également l'élaboration de nouveaux mécanismes nationaux et régionaux institutionnels, la formulation, l'adoption et la mise en œuvre de nouveaux programmes en pleine coordination avec les partenaires (partage des responsabilités, planification conjointe), la définition d'une stratégie de financement durable et fiable et le démarchage des donateurs, en organisant une conférence des donateurs en vue à financer le projet d'une manière intégrée.

Les participants ont pris bonne note de la présentation par le Secrétariat, se réservant de faire des commentaires sur l'évaluation du PAS BIO lors de l'examen des points suivants de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour - Mise en œuvre et suivi du Projet MedMPAnet

Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement et de suivi du Projet MedMPAnet, présenté dans le document intitulé "Mise en œuvre et suivi du Projet MedMPAnet" (UNEP(DEPI)/MED WG.371/3).

Les Correspondants Nationaux et les autres participants ont été invités à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet et à faire des recommandations sur sa mise en œuvre future.

Le représentant du Maroc a salué l'implication des scientifiques dans le développement du projet, tout en suggérant que des juristes et des représentants élus, y compris les autorités locales, soient également impliqués à l'avenir. Après avoir annoncé que le site marocain d'El Jebha venait d'obtenir le statut de site pilote dans le cadre de l'accord Compact MCA-Maroc, conclu entre le Maroc et la Millenium Challenge Corporation (MCC), le représentant a demandé la mise à disposition de copies papier des lignes directrices AMP sur les oiseaux, les tortues et les cétacés, et estimé que le CAR/ASP pourrait aider davantage les Parties contractantes en leur proposant un protocole standard pour la création des AMP. Il souhaitait également que l'on mette davantage l'accent sur la gouvernance dans le but de protéger la biodiversité dans la région. Le Secrétariat a rappelé qu'il existait des lignes directrices pour la création des AMP téléchargeables (uniquement en anglais) sur le Web mais que l'élaboration d'un outil de type "protocole" n'était pas exclue. Le CAR/ASP avait toujours su tirer parti de tout l'arsenal d'outils prévus par la Convention de Barcelone et continuerait à le faire par rapport à MedMPAnet. Les lignes directrices spécifiques étaient également téléchargeables, mais des copies papier pourraient être envoyées sur demande.

Les représentantes de l'Albanie, de la Croatie et du Monténégro ont fourni des informations sur leurs activités nationales et régionales mises en œuvre ou prévues liées au projet. Elles se sont félicitées de la coopération fructueuse avec le CAR/ASP dans des domaines tels que la protection de la faune et de la flore et les dispositions législatives et institutionnelles. À la demande de la représentante du Monténégro, le Secrétariat a promis de rectifier une référence erronée concernant la langue des matériaux de sensibilisation produits par le Monténégro, et s'est engagé par ailleurs à ce que le CAR/ASP présente un plan de travail détaillé pour les activités futures du projet. Le président a cité en exemple divers projets réalisés au Monténégro, fruits d'une étroite coopération entre les différents centres d'activités régionales du PNUE/PAM. La représentante de l'Albanie a expliqué qu'il y avait eu des retards dans la mise en œuvre des activités prévues à l'origine dans le cadre du Projet MedMPAnet qui devait aboutir à la création de la première AMP du pays, le Parc National Maritime de Karaburun-Sazan, dont la conception remontait à 2010. En conséquence, on envisageait actuellement de négocier la candidature d'un autre site qui bénéficierait de l'appui du projet MedMPAnet après discussion bilatérale avec les représentants du CAR/ASP.

Le représentant de la Commission Européenne a souhaité que les futurs rapports intérimaires comportent des cartes montrant l'emplacement des AMP existantes et potentielles. Il a également souligné l'importance d'indicateurs clairs et précis des progrès concernant les AMP. Il s'est demandé si la préparation de lignes directrices standards pour la création des AMP n'était pas un gaspillage de ressources, étant donné qu'il n'y avait pas de formule miracle dans ce domaine et que la littérature existante fourmillait de conseils pertinents. Le représentant de l'Espagne a insisté pour que les AMP soient correctement planifiées et dotées d'un budget réaliste, étant donné que c'est moins la quantité que la qualité qui compte. L'observateur du Conservatoire du Littoral a souligné le déséquilibre entre l'identification des aires marines protégées et leur mise en œuvre, qui s'expliquait souvent par le manque d'expérience des pays concernés en matière de gestion. Il était essentiel de développer les capacités pour rétablir l'équilibre entre la théorie, l'expérience de terrain et la mise en œuvre effective de ces aires.

En réponse à une demande d'éclaircissement du représentant du Maroc concernant le suivi des ASPIM au large, y compris en eaux profondes, le Directeur du CAR/ASP a expliqué la distinction existant entre les ASP et les ASPIM à cet égard. Dans le cas des ASP, le CAR/ASP proposait une assistance aux pays, mais n'avait aucune autorité pour veiller au respect des critères.

Toutes les délégations concernées par le Projet MedMPAnet ont été conviées à participer à une réunion de travail bilatérale avec les chargés du projet dans l'après-midi du vendredi 6 juillet 2012, après la fin de la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour - Mise en œuvre du Projet sur les ASPIM en Mer Ouverte et sa nouvelle phase III

Se référant aux sections pertinentes du document intitulé "Gestion conjointe entre le Plan d'action pour la Méditerranée et la Commission européenne en matière d'identification des sites potentiels pour les ASPIM au large, y compris en eaux profondes (Résultats du projet de la deuxième phase - Objectifs et contours du projet de la troisième phase)" (UNEP(DEPI)/MED WG.371/4), le Secrétariat a présenté l'état de mise en œuvre du projet de création d'ASPIM en mer ouverte, au cours de ses deux phases précédentes ainsi que le suivi prévu lors de la phase III.

Il a été rappelé que le projet avait été financé par la CE et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et que la mer ouverte y compris les zones profondes était un thème relativement nouveau pour le CAR/ASP. La première phase avait permis de collecter des données spécifiques, d'évaluer certaines sous-régions du bassin méditerranéen et d'identifier les zones d'importance écologique ou biologique. Entre autres, une étude sur la conservation des pêcheries et la gestion des écosystèmes vulnérables avait été réalisée. On espérait rassembler de plus amples informations sur les mers situées au large des côtes de Libye et sur la Méditerranée orientale en général. Les principaux objectifs de la deuxième phase avaient été de faciliter le processus de désignation des sites identifiés en tant qu'ASPIM potentielles et de favoriser la coordination entre pays voisins par le biais de groupes de travail ad hoc, l'accent étant mis en particulier sur la mer d'Alboran et le Golfe du Lion. Une analyse juridique avait révélé la complexité du contexte. Il avait été suggéré d'inclure une déclaration préalable proposant la création d'ASPIM en mer ouverte dans les rapports des réunions des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées.

La troisième phase du projet s'articulait autour de deux axes stratégiques: l'amélioration de l'état des connaissances, en particulier dans la Méditerranée orientale, et la mise en place d'un cadre destiné à faciliter la concertation entre les pays et les organisations pour la création des

ASPIM en mer ouverte, y compris les zones profondes. Des ateliers scientifiques étaient prévus, ainsi que des campagnes océanographiques; un effort supplémentaire serait consenti concernant les ZIEB; une évaluation socio-économique conjointe des pêcheries concernant les écosystèmes pélagiques et les habitats benthiques en mer profonde serait effectuée, et un appui serait fourni aux groupes de travail sous-régionaux pour la collecte des données et la préparation des propositions d'ASPIM (étant entendu que le financement de cette aide restait à finaliser). Des détails ont été fournis sur les perspectives de synergies et de stratégies conjointes avec d'autres organisations (UICN (initiative canyons), ACCOBAMS, Oceana MedNet, CGPM ZPR, MedPAN) et sur le cas particulier du Canal siculo-tunisien et du Plateau tunisien.

La Réunion a été invitée à examiner l'état d'avancement du projet et à formuler des recommandations sur sa mise en œuvre future et sur l'activation de la phase III, en mettant l'accent sur l'engagement pris par les pays riverains de la Méditerranée en faveur d'une approche concertée de la désignation et de la gestion des aires protégées en mer ouverte, y compris les zones profondes.

Le représentant de l'Espagne a rappelé que son pays avait joué un rôle actif dans le projet dès le départ et s'intéressait tout particulièrement aux travaux concernant la mer d'Alboran et le golfe du Lion. Il a remercié le CAR/ASP de favoriser le dialogue entre son pays et la France concernant cette dernière zone, car l'Espagne souhaitait aboutir à un résultat positif en vue de coordonner l'utilisation des ressources de haute mer et de résoudre la délimitation des eaux territoriales une fois pour toutes; l'absence d'un délégué de la France à cette réunion n'en était que plus surprenante. Soulignant que de nombreuses limites territoriales en haute mer n'avaient pas encore été définies, il a laissé entendre que le processus pourrait être long et qu'il serait difficile de respecter les délais. Il a mentionné en particulier le désir de son pays de se concentrer sur le canyon du Cap de Creus et la protection des oiseaux dans la région. Si l'identification des ASPIM était importante, d'autres instruments étaient également très utiles pour la gestion des zones en eaux profondes et ouvertes et il n'était pas souhaitable de concentrer tous les efforts sur l'identification des aires protégées.

Le représentant du Maroc a annoncé qu'une campagne d'étude en Mer d'Alboran organisée par le CAR/ASP, qui devra être menée en septembre 2012 sous l'égide d'Oceana, n'attendait plus que le feu vert de son ministère des Affaires étrangères. La mise en place d'ASPIM transnationales était un objectif utopique qui pourrait s'avérer très compliqué à réaliser en termes géopolitiques, étant donné que la Méditerranée était un véritable patchwork juridique. Il a rappelé que par le passé les sensibilités géopolitiques avaient déjà fait capoter un projet visant à protéger des espèces d'oiseaux menacées. Le projet devait insister sur la biodiversité et les pays se concentrer plutôt sur ce qui les unit que ce sur ce qui les divise. En ce qui concerne le plateau continental, une solution pourrait être l'application des accords provisoires en vigueur, dont certains étaient vieux de plusieurs décennies. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pourrait aussi offrir des pistes utiles pour résoudre des questions de délimitations internationales.

Le représentant de la Turquie a exhorté le CAR/ASP à prendre en compte les zones sensibles au niveau international à chaque étape du projet. La représentante d'Israël a déclaré que la protection des mers profondes de la Méditerranée orientale était devenue encore plus urgente depuis la découverte de pétrole et de gaz extracôtiers, et elle a suggéré que l'industrie soit impliquée comme partenaire des recherches liées au projet. Se référant à la transition politique en cours dans son pays, la représentante de la Tunisie a déclaré qu'il serait utile, pour convaincre les utilisateurs des ressources marines, de mettre en avant les avantages économiques des nouvelles aires protégées.

Le représentant de la Commission Européenne a rappelé que la Commission tenait à ce que les projets financés par elle donnent des résultats tangibles. La Commission avait financé ce projet depuis de nombreuses années et faute de progrès notables, elle serait obligée de procéder à la réallocation des fonds. Il a suggéré que d'autres organisations régionales de la pêche, autres que la CGPM, soient associées au processus, comme la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), qui avait organisé un atelier sur les captures accidentelles de thons. L'Autorité internationale des fonds marins pourrait contribuer à des évaluations d'impact à l'égard de l'exploration pétrolière et gazière. Déplorant l'impasse des pourparlers entre la France et l'Espagne portant sur la création d'une ASPIM dans le Golfe du Lion, il a lui aussi regretté l'absence d'une délégation française à la réunion. En réponse aux appels à la patience de certains représentants, il a souligné que les dépenses de la Commission étaient étroitement contrôlées par le Parlement européen, qui devait rendre des comptes aux contribuables, et que dans le climat économique actuel, il y avait une forte pression pour exiger que toute dépense engagée donne des résultats tangibles.

L'observateur de la FAO a déclaré que le Département de la Pêche et de l'Aquaculture de son organisation avait adopté un programme sur la gouvernance dans les mers profondes et ouvertes approuvé par le Comité des pêches en 2009. Après avoir rappelé la séparation des pouvoirs entre les ministères de la pêche et de l'environnement, il a indiqué que la FAO, consciente que la pêche était une des principales activités économiques dans les zones profondes, avait décidé de concentrer ses efforts sur l'élaboration de lignes directrices internationales pour la gestion des pêches dans les mers ouvertes. Il a souligné l'intérêt de certains projets de recherche nationaux, comme le travail de l'Espagne sur la protection des populations sensibles et les espèces protégées, dont d'autres administrations pourraient peut être s'inspirer. Beaucoup d'autres Etats européens membres de l'Union avaient entrepris des études écosystémiques des fonds marins et il se demandait si le CAR/ASP avait pris contact avec eux. La FAO et d'autres organisations internationales travaillaient actuellement sur des protocoles relatifs aux mers ouvertes ainsi que sur des projets visant à encourager le développement durable et la protection de l'environnement ; la recherche internationale était d'autant plus nécessaire que des études locales ne pouvaient donner qu'une image incomplète. Il a souligné l'importance de la synergie entre les nombreux organismes et programmes, qui permettraient notamment d'attirer les bailleurs de fonds. Enfin, il a appelé à multiplier les consultations dès les premiers stades de ce type de projets.

Le Secrétariat a rappelé que, malgré des progrès considérables ces dernières années, seulement 2 à 3% de la Méditerranée bénéficiait d'une protection juridique. La seule façon d'atteindre l'objectif de couverture de la CDB (10% d'ici 2020) passait par la création d'ASPIM en mer ouverte. Tout en comprenant l'impatience de la Commission et son exigence de rigueur budgétaire, le Secrétariat a rejeté l'idée que le projet n'avait pas porté de fruits: un énorme volume d'informations avaient été collecté, des données scientifiques précieuses collectées et traitées et la sensibilisation sur la nécessité d'une gouvernance dans les mers ouvertes avaient été soulevés. Le long processus de la collecte de données et des études d'impact était une étape indispensable pour la création éventuelle d'ASPIM en mer ouverte et en eaux profondes. Il a rappelé que la création du Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins méditerranéens, proclamé ASPIM en 2001, avait pris de nombreuses années. La CDB avait demandé des informations sur les zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) à tous les organismes régionaux et les résultats préparatoires du projet du CAR/ASP avaient été très appréciés par les participants à la dernière CdP de la CDB. Le Comité de pilotage du projet avait été ouvert à tous les acteurs concernés, y compris l'ICCAT. Le registre des zones d'importance écologique ou biologique de la CDB était une liste purement scientifique de sites potentiels qui n'impliquait aucun parti pris politique.

Point 9 de l'ordre du jour - Proposition de projet pilote relatif à l'atténuation des impacts du changement climatique et l'application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines: Projet de réhabilitation des zones humides de Méditerranée

Le Secrétariat a présenté une idée de projet sur la gestion de l'aquaculture dans les zones humides côtières, exposé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.371/Inf.3 ("Projet relatif à l'atténuation des impacts du changement climatique et à l'approche écosystémique de la gestion de l'aquaculture: concept de projet de réhabilitation des zones humides et de lagunes méditerranéennes") assorti d'une étude de cas, présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.371/Inf.4 ("Approche écosystémique de la gestion de l'aquaculture et de la conservation de la biodiversité dans une zone côtière humide méditerranéenne: étude de cas des marais de Doñana (Andalousie, Espagne)").

Le Secrétariat a rappelé l'importance des zones humides côtières, très nombreuses en Méditerranée, mais qui font face à des pressions diverses du fait du développement urbain, du tourisme et de la pollution, sans parler des espèces envahissantes et du réchauffement climatique, de sorte que la moitié de ces écosystèmes sont devenus improductifs du fait de l'activité humaine pour se transformer au fil des siècles en véritables déserts. Des efforts s'imposaient donc pour réhabiliter les zones humides dégradées en reconstituant la fonctionnalité de l'écosystème originel.

Une solution consistait à pratiquer une aquaculture extensive en reconstituant les flux de façon à rétablir la chaîne alimentaire, garante de la biodiversité. C'était un cercle vertueux qui permettait d'améliorer la qualité de l'eau par le filtrage et la purification naturelle sous l'influence de la flore et de la faune ainsi reconstituées. Cette démarche était en parfaite adéquation avec les objectifs du PAS BIO, dans le cadre de la coopération avec l'UICN et la FAO, car elle aiderait à rétablir les équilibres menacés en conciliant la conservation et le développement durable. Elle impliquait un dialogue participatif sur la restauration des traditions et la conception de modèles d'exploitation intégrés. Au début, l'expérience serait limitée à cinq sites pilotes (pour des raisons de coût), à sélectionner dans une liste couvrant les 21 pays. L'architecture du projet pourrait comporter plusieurs modules locaux, nationaux et régionaux élaborés selon un processus participatif. Concernant le calendrier, on pourrait prévoir une phase initiale de deux ans, une phase de mise en œuvre de cinq ans et une phase finale d'expansion et d'évaluation des résultats sur sept ans. Le financement pourrait provenir d'institutions telles que le PNUD, la CE, la Banque mondiale, le FEM, la Banque Africaine de Développement et les agences de coopération européennes et nationales actives dans la région.

Dans cet ordre d'idée, la ferme aquacole de Doñana, située il est vrai sur la côte atlantique de l'Espagne, à l'embouchure du fleuve Guadalquivir, était un parfait exemple de ce qui pourrait être réalisé en Méditerranée. En l'espace de deux décennies, le marais desséché de Doñana avait été transformé en une ferme aquacole de 3000 hectares entourée de 4500 hectares de pâturages pour le bétail et de rizières. Un réseau complet d'irrigation et de drainage permettait de contrôler les flux, la profondeur et la salinité des eaux, garantissant la stabilité du système. La prolifération de plancton et d'autres micro-organismes favorisait l'aquaculture, qui produisait bon an mal an 1500 tonnes de poisson de qualité supérieure. Non seulement l'activité était très rentable, mais elle avait permis de créer localement une centaine d'emplois et rétabli les conditions de la pêche traditionnelle. Dans le même temps, la restauration des habitats côtiers avait fait de Doñana un véritable sanctuaire écologique pour les oiseaux, qui s'y réfugiaient par centaines de milliers pendant la saison sèche. Les espèces menacées trouvaient ainsi un refuge naturel en dehors de toute intervention humaine directe. Naturellement, le CAR/ASP

avait travaillé en étroite collaboration avec d'autres organismes tels que MedWet, UICN et CGPM à la réalisation du projet.

Le Président a souligné l'intérêt de ce projet, qui impliquait évidemment des consultations et une étroite coopération entre les autorités nationales et les communautés locales.

La réunion a été invitée à examiner la proposition de projet et à évaluer ses perspectives de réalisation à l'échelle de la région. Les délégués ont été invités à suggérer des sites pilotes possibles dans leur propre pays pour la mise en œuvre future du projet.

Un représentant a souligné l'extrême complexité de ce problème, qui remet en cause les priorités nationales, puisque toute une série d'interférences affecte en particulier les espèces migratrices menacées. La question se posait donc de la gouvernance pour une gestion intégrée des zones côtières, impliquant la mobilisation de tous les organes du PAM, et notamment du CAR/PAP de Split, Croatie.

Tout en déplorant le déficit régional de capacités relatives aux eaux saumâtres, le représentant de la Turquie a proposé les candidatures de deux zones humides de Turquie, un delta et une lagune dans le sud du pays. La représentante de la Croatie a mentionné les efforts de son pays pour créer un réseau de collecte des données avec l'aide de Ramsar et de Natura 2000. Le représentant de la Libye, faisant l'éloge du projet, a demandé s'il ne pourrait pas être étendu aux zones humides intérieures.

Le Secrétariat a rappelé que la Convention de Barcelone s'appliquait exclusivement aux côtes et aux aires marines. Le but du projet était de réhabiliter les zones dégradées sous influence marine directe en régularisant les flux d'eau salée.

L'observateur de MedWet a exprimé son accord avec les objectifs d'un projet visant à promouvoir le développement socio-économique au niveau local et de protéger la biodiversité. Il s'est dit prêt à coopérer à la réhabilitation des zones humides dégradées, ce qu'il ne fallait surtout pas confondre avec leur récupération à des fins d'exploitation intensive.

Le Secrétariat a réaffirmé la nécessité de prendre des mesures en faveur des zones humides afin de promouvoir et défendre la biodiversité des espèces menacées et des zones protégées. Ce projet était l'une des priorités du CAR/ASP étant donné que, dans le Sud en particulier, trop de zones humides dégradées étaient menacées par le développement urbain ou, pire encore, transformées en gigantesques dépotoirs. Il était sans doute trop tard pour la prévention, mais la coopération était encore possible avec le CAR/PAP et d'autres centres pour tenter de réhabiliter les écosystèmes dans leurs fonctions d'origine compte tenu de leur importante contribution à la biodiversité. Ce projet était donc un élément clé de l'action du PAS BIO pour l'avenir.

Répondant aux représentants des pays, le Coordonnateur adjoint du PNUE/PAM, a déclaré qu'il était vital que toutes les composantes du PAM acceptent de travailler ensemble pour assurer la réussite de ce projet.

Point 10 de l'ordre du jour - Évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO par les Parties contractantes et les organismes régionaux

Conformément au document UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.5 ("Formulaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO par les Parties contractantes et les organismes régionaux"), les Parties contractantes (et les organismes régionaux qui ne l'auraient pas encore fait) ont été invités à fournir au Secrétariat (en copies électronique et papier, si possible) leurs contributions aux formulaires relatifs à l'état d'avancement du PAS BIO par rapport aux priorités régionales, et constituer ainsi l'information de base indispensable pour évaluer la mise en œuvre du PAS BIO.

Les Parties contractantes ont fait une brève présentation orale des progrès accomplis par leur pays dans la mise en œuvre de leurs priorités et plans d'action nationaux (PAN) tout en expliquant les contributions qu'ils avaient apportées à la réalisation des priorités régionales du PAS BIO depuis son adoption en 2003, conformément aux articles pertinents du document UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.5.

La représentante de l'Albanie a informé la réunion des efforts de son pays en vue d'une meilleure connaissance de la biodiversité côtière et marine. Ce travail national d'analyse et d'évaluation avait permis la publication en 2007 d'une première Liste rouge de la flore et la faune de l'Albanie, qui faisait actuellement l'objet d'une première révision quinquennale. Elle a fait état d'une coopération fructueuse avec une ONG grecque aboutissant à une publication concernant les zones humides. Un troisième site Ramsar en Albanie avait été désigné en 2005. Elle a également mentionné un projet financé par la CE pour renforcer le système national de surveillance. En ce qui concerne les AMP, elle a noté que la couverture nationale était passée de 5,8% en 2005 à plus de 15% en 2012. L'Albanie espérait ainsi contribuer à atteindre l'objectif global de 10% fixé par la CDB pour 2020. Beaucoup de progrès avaient été accomplis dans le domaine des plans de gestion et du renforcement des capacités, notamment en ce qui concernait les oiseaux migrateurs. Malgré des moyens financiers et humains limités, des mesures avaient été prises pour protéger le pélican frisé. Le principal point faible du pays se situait au niveau de la mise en œuvre, mais des mesures législatives pour y remédier étaient en cours d'élaboration et de révision dans le cadre de l'accord d'association et de stabilisation passé avec l'UE et en conformité avec les lignes directrices de la CITES.

Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a regretté que rien n'ait été fait dans son pays pour protéger la zone côtière, qui était longue de seulement 25 km et ne constituait pas une priorité pour son gouvernement. Il n'existait pas non plus de listes rouges de la faune et la flore; on ne pouvait compter que sur le concours de la recherche scientifique et des ONG. Un grand pas avait été fait avec l'adoption d'une nouvelle législation nationale sur la protection de la nature, actuellement en cours d'application. La principale zone humide du pays (le site Ramsar de Hutovo Blato) avait été ravagée par un incendie en 2011 et rien n'avait été fait depuis pour restaurer ce site important de nidification des oiseaux marins. Dans le cadre de Natura 2000, tous les sites de protection potentiels du pays avaient été inventoriés par une ONG, sauf les grottes sous-marines côtières par manque de moyens financiers.

La représentante de la Croatie a déclaré que la protection du milieu marin était un thème transversal de tous les chapitres de la Stratégie et du Plan d'action National pour la Biodiversité adoptés par le Parlement en 2008. Le pays s'était efforcé d'atteindre les objectifs de la CDB et de l'UE concernant la biodiversité, en se concentrant sur la conservation dans trois parcs nationaux. Les plans de gestion étaient au stade final de la mise au point. Un réseau écologique national très étendu comportait en particulier des couloirs pour les tortues marines et les oiseaux migrateurs, et des protocoles de surveillance avaient été mis au point ainsi que des lignes directrices pour évaluer l'état de conservation. Un effort intensif de développement

des capacités avait été consenti en matière de plongée sous-marine en vue de mener à bien l'inventaire des espèces marines. Concernant Natura 2000, les propositions nationales étaient accessibles de manière interactive sur l'Internet. Des projets de grande envergure avaient été entrepris sur la cartographie des habitats en vue de la mise en œuvre de la directive-cadre sur la stratégie marine, et pour obéir aux contraintes écologiques du développement côtier. Des lignes directrices avaient été publiées sur l'utilisation durable des ressources naturelles dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et du tourisme. La préservation des espèces menacées était une préoccupation constante, sur la base des listes rouges et de la production d'inventaires exhaustifs de la flore et de la faune.

La représentante de Chypre a indiqué que son pays avait désigné six AMP conformes à la directive Habitat de la CE et au Protocole ASP. Ces zones recouvraient d'importants biotopes concernant notamment les tortues marines protégées, les herbiers de posidonies et les phoques moines. Un inventaire détaillé de la faune et de la flore et des habitats avait été réalisé. Un plan de gestion préliminaire avait été rédigé et des négociations étaient en cours avec d'autres intervenants afin de le finaliser d'ici la fin 2012. Depuis 1978, Chypre procédait au suivi systématique des populations de tortues marines afin de protéger les animaux et leurs sites de nidification ainsi qu'au recensement des habitats de phoques moines sur l'île; elle tenait d'ailleurs à remercier le CAR/ASP pour le récent atelier organisé sur ce thème. Le relevé cartographique des herbiers de posidonies des eaux côtières chypriotes était en cours de réalisation, le projet devant être achevé en 2013. D'autres programmes nationaux portaient sur les impacts des activités humaines sur l'environnement marin, y compris l'aquaculture. Les pisciculteurs chypriotes étaient légalement tenus de procéder à des contrôles de l'environnement, en particulier sur le macrobenthos. Chypre avait réalisé un inventaire de ses espèces côtières envahissantes et surveillait les stocks des différentes espèces de poissons. Dans le cadre des recherches nécessaires pour combler les lacunes dans la connaissance du milieu marin, une priorité était accordée à la recherche sur les écosystèmes de la mer profonde.

Le représentant de la CE a mentionné les principales mesures législatives de l'Union Européenne sur l'environnement en vigueur depuis l'adoption du PAS BIO en 2003, qui étaient susceptibles d'orienter le processus de révision du programme, à savoir la Stratégie de 2020 sur la biodiversité, s'inscrivant dans la perspective des objectifs convenus d'Aichi à Nagoya; la Directive cadre sur la stratégie marine (2008/56/CE), vaste cadre juridique fondé sur 11 descripteurs; la directive Habitats (Directive du Conseil 92/43/EEC sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages), prévoyant la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées, et la Directive cadre sur l'eau (Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour l'action communautaire dans le domaine de la politique de l'eau) qui engageait les États membres à assurer un bilan qualitatif et quantitatif satisfaisant de toutes leurs réserves d'eau, y compris les eaux marines jusqu'à un mille nautique de la côte.

La représentante d'Israël a déclaré que son pays avait entrepris de mettre en œuvre en 2011, après cinq ans de préparation, une politique globale visant à protéger l'environnement côtier. Les détails de cette politique, disponibles sur l'Internet uniquement en hébreu, devraient être traduits en anglais d'ici quelques mois. S'appuyant sur le zonage des eaux territoriales, cette politique se concentrait sur l'application des textes, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Le Centre national de données sur le milieu marin était ouvert au public et permettait aux responsables de la planification maritime d'avoir accès à l'information nécessaire pour peaufiner leurs projets. Un plan directeur pour les AMP rédigé en conformité avec les critères de la Convention de Barcelone garantissait que 20% des eaux territoriales seraient protégées. Le processus de planification des AMP était en cours, mais on estimait qu'il ne deviendrait pas opérationnel avant une décennie. Des enquêtes approfondies étaient en cours et les informations recueillies seraient transmises aux parties intéressées. Elles avaient révélé entre

autres l'existence dans les eaux israéliennes de jardins d'éponges et de récifs coralliens en mer profonde. La représentante d'Israël espérait que le Protocole ASP/DB serait bientôt ratifié par son Gouvernement.

Le représentant de l'Italie a déclaré que deux nouvelles AMP avaient été établies dans son pays depuis 2009, portant le total à 27, sans compter les parcs archéologiques marins. Quelque 700 km de côtes de l'Italie étaient protégés en vertu de la Convention de Barcelone. Trois nouvelles ASPIM avaient également été identifiées. Au cours de l'Année internationale de la biodiversité, l'Italie avait mis au point une stratégie nationale pour la biodiversité mettant l'accent sur trois principales thématiques : "Biodiversité et services écosystémiques", "Biodiversité et changements globaux" et "Biodiversité et la politique économiques". Ces thématiques majeures sont réalisées par le biais de 15 principaux "champs de travail", dont certains sont strictement liés au PAS BIO comme : "Espèces, habitats et paysages", "Aires protégées", "Environnement marin" et "Tourisme". L'Italie a entamé la mise en œuvre de cette stratégie en 2011 et un premier rapport biennal est en cours de préparation. Certaines initiatives ont mené vers l'adoption de plans d'action pour la protection des espèces marines, à savoir le groupe de travail interministériel pour l'adoption d'un plan d'action national pour les élasmobranches, qui devrait être achevé en 2013. L'Italie a également commencé la mise en œuvre de la directive-cadre sur la stratégie marine (2008/56/CE), un vaste cadre juridique basé sur 11 descripteurs et sur une série d'indicateurs de la biodiversité marine liés en particulier aux descripteurs 1, 2, 3 et 4 qui devraient s'avérer d'un grand intérêt pour une application au niveau régional.

Le représentant de la Libye a rappelé que son pays, un temps isolé du reste du monde, avait retrouvé sa place sur la scène internationale. Jusqu'alors la coopération entre la Libye et le CAR/ASP s'était effectuée sur une base ponctuelle et, malheureusement, la plupart des données pertinentes étaient irrémédiablement perdues. Il ne disposait donc pas de données fiables sur les sites protégés de Libye, mais il était en mesure de signaler que les travaux se poursuivaient sur la protection des espèces menacées, comme le phoque moine, les tortues marines et les oiseaux migrateurs. Il espérait pouvoir présenter lors des réunions futures une image plus réjouissante et plus claire de la situation dans son pays.

Le représentant de Monaco a rappelé que la petite principauté comptait seulement 3 km de côtes, ce qui présentait le grand avantage de pouvoir intervenir rapidement. Mais le fait que l'Etat monégasque était tourné vers la mer, en termes économiques et urbanistiques, mettait la pression sur le milieu marin. Des opérations d'inventaire et de surveillance écologique étaient menées avec l'aide des associations civiles. La vérification de balises placées trois décennies plus tôt au niveau des herbiers de posidonies n'avait pas révélé de régression globale. Grâce à des études régulières de surveillance des coraux en mer, les pressions urbaines avaient été identifiées et des plans étaient en cours pour une opération de nettoyage. Pour des raisons institutionnelles, il n'existait pas de stratégie gouvernementale sur la biodiversité marine. Il a remercié le CAR/ASP pour sa contribution aux rapports sur les écosystèmes et les pressions sur la biodiversité. Il allait être procédé à la cartographie des habitats côtiers en mettant l'accent sur les récifs de corail rouge et noir. En 2011, après plusieurs années de travail, Monaco avait mis à jour ses lois sur la pêche et sur les espèces protégées. Le code de l'environnement dont l'achèvement était prévu en 2013 aurait un caractère contraignant ; il comportait un chapitre important sur l'environnement, et en particulier sur la protection de la faune et des habitats. Par ailleurs, le Gouvernement monégasque s'intéressait à la coopération régionale et avait contribué à des projets et ateliers dans divers pays, dont la Slovénie et la Tunisie.

En réponse au représentant de Monaco, le Secrétariat a fourni des informations sur les lignes directrices en matière de cartographie et d'identification des habitats marins. Le CAR/ASP

proposait une liste plus exhaustive qu'aucune autre organisation et une information complète était disponible sur son site Web.

La représentante du Monténégro a souligné l'importance de la mise en œuvre du Programme dans son pays, dont la stratégie nationale de développement durable avait été adoptée en 2007, suivie trois ans plus tard par une stratégie nationale en faveur de la biodiversité. Le Monténégro avait mis l'accent depuis 2008 sur l'inventaire et la cartographie des zones sensibles, ainsi que sur la gestion et la protection des espèces. Une coopération avait été instaurée avec les autorités italiennes en vue de mettre en place une aire protégée commune. Le gouvernement avait lancé un projet visant à mettre en place la première AMP du pays. Beaucoup d'efforts avaient été consentis en matière de renforcement des capacités et d'amélioration de la gestion en vue de mieux informer les décideurs et d'assurer la coordination entre les projets. Une base de données avait été créée pour assurer la protection de la flore et la faune dans 15 emplacements distincts. Il existait un plan d'action spécifique pour protéger les pélicans frisés, assorti d'un suivi régulier. L'évaluation des zones côtières protégées entreprise en 2011 avait été étendue à d'autres aires protégées en 2012. Le Monténégro entendait continuer à améliorer la mise en œuvre du Programme, par le biais notamment de la recherche de donateurs, de réalisation de projections budgétaires et d'organisation d'ateliers de formation et de renforcement des capacités.

Le représentant du Maroc a rappelé les prises de position répétées de son souverain en faveur de la législation sur la protection de l'environnement et le développement durable. Le Maroc avait toujours respecté l'exigence de la Convention de Barcelone concernant la réalisation d'études nationales tous les deux ans. Un inventaire réalisé en vue de définir une stratégie nationale pour les zones humides était en cours de finalisation. Le Maroc se situait dans la deuxième phase d'identification des aires marines protégées. Compte tenu de l'importance vitale pour le pays du secteur de la pêche, le Maroc prévoyait de réglementer la pêche des espèces pélagiques, des poulpes et des algues et avait d'ores et déjà interdit certaines méthodes de pêche. L'orateur a mentionné l'approbation des ASPIM ainsi que la création par les gouvernements du Maroc et l'Andalousie d'une réserve de la biosphère intercontinentale, avec le soutien de l'UNESCO. La législation sur les aires protégées, notamment les AMP, et la lutte antipollution avait été adoptée ou renforcée. Un effort particulier portait sur l'aquaculture, avec la création en 2011 de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture. Il existait également une stratégie nationale sur les espèces en eaux profondes. Le Maroc prévoyait d'organiser un atelier dans le cadre de la stratégie d'Aichi. Une information était disponible sur l'identification des sites de zones humides protégées. Une législation avait été adoptée pour lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages, en vertu de la CITES. Le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique avaient coopéré à la rédaction d'une liste rouge des espèces, avec un projet visant à former les agents des douanes, et un plan de développement touristique pour la protection des parcs nationaux. Les autorités locales et la société civile avaient été impliquées dès le début dans le processus législatif visant à protéger l'environnement.

Le représentant de l'Espagne a fait état de progrès considérables en termes de normes relatives à la protection de la biodiversité. Le projet de loi sur le patrimoine naturel et la biodiversité et une loi sur la protection de l'environnement marin formaient le cadre juridique de l'action de l'Etat pour réguler la planification de l'environnement marin et la biodiversité, complétés par un plan national pour la biodiversité. L'Espagne se conformait aux orientations stratégiques de l'UE en termes de planification et de mesures dans divers secteurs économiques. Un vaste inventaire de la biodiversité avait été réalisé en même temps qu'un recensement de toutes les zones humides. Un inventaire national des habitats et des espèces avait été entrepris ainsi qu'un nouvel inventaire catégoriel de toutes les espèces marines. Une liste de référence nationale de différents types d'habitats marins avait été adoptée. Le suivi

systematique de certaines espèces en voie de disparition avait débouché sur des plans de protection spécifiques. Plusieurs AMP avaient été identifiées sur la côte Atlantique, mais encore aucune sur la côte méditerranéenne. Les autorités régionales avaient commencé à travailler sur un plan visant à protéger un réseau d'aires protégées. Le représentant a donné des informations sur les activités de protection menées dans le cadre de Natura 2000 et l'Union Européenne. L'Espagne entendait bien atteindre tous les objectifs fixés pour 2020, notamment en termes de contrôle et de protection des herbiers de posidonies et (dans le cadre de l'ACCOBAMS) des cétacés.

La représentante de la Tunisie a déclaré que son pays avait mis à jour une stratégie de biodiversité et établi une liste rouge des espèces. Le travail d'inventaire et de cartographie couvrait la plupart du territoire, y compris les sites sous-marins. Plusieurs AMP avaient été identifiées et un premier relevé cartographique des herbiers de posidonies ainsi que des fonds coralligènes avait été réalisé dans le nord par l'Institut national de la mer. Le niveau désiré de la classification des sites protégés n'était pas encore atteint, mais des lois avaient été adoptées portant sur la création et la gestion des AMP et des sites côtiers ; pour ces derniers une agence spécialisée du littoral avait été mise en place, qui délèguait souvent ses pouvoirs aux municipalités et aux ONG. Les AMP étaient dotées de leur propre plan de gestion et le financement provenant de sources internationales, en particulier de la France et de Monaco, était prévu pour la protection des zones humides. Avec l'aide du CAR/ASP, la Tunisie avait choisi de privilégier la protection d'espèces menacées comme les tortues de mer et les phoques moines, ainsi que les oiseaux marins. L'érosion et l'impact du changement climatique ont été étudiés, et des projets ont été menés pour protéger les dunes côtières dans le cadre d'un plan stratégique. La Tunisie avait toutefois du mal à maîtriser l'expansion du tourisme; des excursions touristiques illégales avaient ainsi été constatées sur le site protégé de l'île de Zembra. En 2013, un nouveau projet sur la pêche serait mis en chantier. D'autres activités concernaient notamment la formation des gestionnaires des zones côtières et des AMP.

Le représentant de la Turquie a déclaré que la stratégie nationale de son pays comprenait un chapitre sur la biodiversité du milieu marin et que le parlement avait été saisi de la nouvelle législation à cet égard. Un projet financé par le FEM visant à renforcer le système national d'AMP était en cours de réalisation: des données scientifiques avaient été recueillies et une base de données serait créée pour rassembler toutes les données disponibles. Un total de 46 zones sensibles avaient été identifiées le long de la côte méditerranéenne et dès que les données scientifiques seraient disponibles, d'autres AMP viendraient s'ajouter à la liste. Quelque 300 espèces avaient été identifiées dans le cadre d'un inventaire méditerranéen et des activités de recherche spécifiques avaient eu pour cible les îles et îlots. Un centre pour la conservation des tortues de mer avait été ouvert à Mersin. Un centre de recherche sur le phoque moine était également en projet dans l'attente d'un site approprié; le plan d'action national relatif à cette espèce avait été révisé et traduit en anglais. Les inventaires des zones humides côtières étant achevés, la plupart des plans de gestion étaient déjà prêts et les autres étaient en préparation.

Les organisations régionales membres du Comité Consultatif du PAS BIO ont présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités régionales du PAS BIO aux niveaux régional et/ou national, conformément aux sections pertinentes des formulaires.

L'observateur de la CGPM a déclaré que les activités pertinentes entreprises par la Commission étaient gérées par ses institutions spécialisées. Les décisions à caractère contraignant pour les Parties contractantes portaient notamment sur la réglementation de la pêche et la protection des cétacés, des végétaux marins, des tortues, des coraux et des oiseaux marins. Un protocole d'accord avait été signé entre la CGPM et le PNUE/PAM à la 36^{ème} session de la Commission, tenue à Marrakech, au Maroc, en mai 2012. Un document qui

devait être finalisé prochainement à Athènes permettrait de définir les modalités de la coopération en vue de protéger l'environnement au niveau des pêcheries.

L'observatrice de l'ACCOBAMS a passé en revue les activités relevant de son domaine entreprises par le Secrétariat et les pays membres. Compte tenu de l'ampleur du programme PAS BIO, un effort de concertation s'imposait pour fédérer les énergies. La nouvelle dimension « mer ouverte » revêtait une importance particulière en matière de protection des cétacés. L'ACCOBAMS avait organisé plusieurs ateliers régionaux pour définir les priorités des pays pour les cinq prochaines années. Il était indispensable de renforcer les synergies entre le PAS BIO et les programmes des organisations partenaires, et d'impliquer de nouveaux partenaires dans le processus à l'avenir. Les aires d'importance particulière en Méditerranée avaient été identifiées; un label « whale-watching » avait été créée; une enquête déterminante avait permis de chiffrer les populations de dauphins communs et de rorquals communs et à bec; il convenait également de mentionner l'organisation d'ateliers thématiques, la production de matériel de sensibilisation du public et l'aide aux pays en matière de formation, d'études et d'élaboration de leurs plans d'action nationaux. L'observatrice de l'ACCOBAMS a également fourni des informations sur les activités d'inventaire, de cartographie et de surveillance, ainsi que sur les recherches menées pour combler les lacunes des connaissances sur la biodiversité. Enfin, elle a mentionné le renforcement des capacités de son organisation en matière de formation de vétérinaires spécialistes du milieu marin.

L'observateur du Conservatoire du Littoral a indiqué que son organisation s'était attachée à fournir un appui institutionnel, technique et juridique aux pays de la Méditerranée occidentale et surtout du Maghreb. Depuis de nombreuses années ces pays avaient connu des difficultés dans la mise en œuvre des mesures de protection et de conservation. Ces dernières années, le Conservatoire avait étendu son travail sur les zones côtières et les zones humides afin d'inclure les petites îles. Le Conservatoire proposait des processus et des dispositions sur la gestion des aires protégées et encourageait la coopération entre les scientifiques, les gestionnaires et les associations pour leur permettre de fonctionner plus efficacement. Les jeunes équipes de chercheurs du Maghreb avaient souvent eu du mal à démarrer leurs activités et le Conservatoire les aidait en leur fournissant une formation, souvent sur le terrain. Par ailleurs, un certain nombre de projets spécifiques avaient été menés à bien en Italie, à Malte, en Libye, au Maroc et en Tunisie.

L'observateur de la FAO a indiqué que le Département de Pêche et d'Aquaculture s'efforçaient de développer les capacités des communautés de pêche artisanale à participer à la gestion et au suivi des activités de pêche dans la zone témoin du Parc National d'Al Hoceima, au Maroc, les objectifs principaux étant la participation accrue des pêcheurs locaux dans le suivi des activités de pêche, le développement d'un plan de surveillance de la pêche artisanale à l'intérieur du parc, le renforcement des capacités et l'initiation des associations de pêcheurs à l'élaboration de projets et à la maîtrise de leur gestion, la production de données scientifiques pour appuyer le plan de surveillance et la gestion des AMP, la cartographie des zones de pêche et de répartition de l'ichtyoplancton et l'établissement d'une carte bathymétrique. Il s'agissait d'un projet pilote pour tester les outils théoriques permettant d'aider les pays à améliorer leurs systèmes nationaux de surveillance et de collecte de données sur les pêches et les activités connexes au sein d'une AMP nationale, dans le respect des principes de l'approche écosystémique et du Code de conduite pour une pêche responsable.

L'observateur de l'UICN-Med a déclaré que son organisation concentrait son action sur l'établissement des listes rouges de poissons, de cétacés et de coraux, entre autres éléments de la biodiversité. Cette action s'exerçait principalement dans des zones prioritaires de la Méditerranée, en Egypte, en Libye, au Maroc, en Espagne et ailleurs. L'UICN-Med travaillait également en étroite collaboration avec MedPAN à l'évaluation des AMP. La gouvernance de la

biodiversité, les publications spécialisées, la gestion intégrée des zones côtières et la pêche étaient autant de préoccupations majeures de l'UICN-Med, qui s'efforçait dans la mesure du possible de publier un maximum d'informations sur ses activités dans autant de langues que possible.

L'observateur de MedWet a déclaré que depuis deux décennies son organisation s'attachait à élaborer des instruments d'inventaire et de suivi, produisant notamment deux manuels sur différents aspects des inventaires, en 1996 et 2008. La dernière version comportait des lignes directrices pour la collecte de données sur les habitats et des instructions sur la cartographie des zones humides. Une base de données en ligne permettait aux utilisateurs de compléter et de récupérer ces données. MedWet avait également produit une série de rapports et mis en place un observatoire des zones humides méditerranéennes basé sur ces inventaires. Une de ses réalisations présentant un intérêt particulier pour le PAS BIO était l'"Indice Planète Vivante", une méthodologie permettant d'évaluer l'état de la biodiversité dans le monde entier. MedWet travaillait également à l'harmonisation des bases de données, qui varient d'un pays et d'une espèce à l'autre. Enfin, le projet Globwetland, géré par l'Agence spatiale européenne en collaboration avec le Secrétariat de la Convention du Ramsar, utilisait la télédétection pour cartographier les zones humides de manière à en faciliter la gestion et le suivi. Un certain nombre de sites de la région avaient été cartographiés et le projet devait être étendu au reste de la Méditerranée.

L'observatrice de MedPAN a fourni des informations sur les programmes relativement récents de son organisation en insistant sur la coopération avec d'autres organisations, dont beaucoup étaient représentées à la réunion. Elle a souligné que la plupart de ses activités s'inspiraient de la Convention de Barcelone, d'autres accords internationaux et de la politique de l'Union européenne. MedPAN était activement impliqué dans l'analyse des aires marines protégées en Méditerranée et comptait présenter une nouvelle base de données sur les aires protégées d'ici la fin de l'année 2012. Ses principales priorités étaient la prise en charge de petits projets, le renforcement des capacités et l'amélioration de la communication. Son organisation aidait les gestionnaires de projets à établir avec les structures internationales et régionales des contacts qu'ils auraient difficilement pu obtenir seuls. Au cours des cinq prochaines années, MedPAN comptait définir sa propre stratégie, dont un volet scientifique serait directement lié au PAS BIO. Elle a enfin fourni des informations détaillées sur le Forum des AMP méditerranéennes qui se tiendrait à Antalya, Turquie, du 25 au 28 novembre 2012, réunion à laquelle tous les participants étaient cordialement invités.

Le Secrétariat a ouvert une discussion sur la méthodologie et la procédure à utiliser pour évaluer l'état de la mise en œuvre du PAS BIO et les réalisations à ce jour des Parties contractantes et des organismes régionaux concernés. Des informations seraient recueillies sur ces différents points afin de quantifier les réalisations par pays et sous-régions et pour l'ensemble de la région.

En réponse à une demande du président sur les délais de transmission des informations sur la mise en œuvre et les réalisations à ce jour, le Secrétariat a déclaré qu'il fallait tenir compte des vacances d'été et du Ramadan qui entraîneraient un ralentissement temporaire de l'activité des institutions officielles. Les formulaires seraient expédiés durant l'été et tous les documents complétés devraient être reçus fin septembre 2012 au plus tard. Le Secrétariat pourrait ainsi traiter l'information et rédiger à temps un document de synthèse pour la prochaine réunion des points focaux.

Répondant au représentant de l'Italie qui suggérait que les délais impartis étaient trop courts, compte tenu de la difficulté de recueillir des informations nationales pendant les vacances d'été, le Directeur du CAR/ASP a rappelé que la version révisée du PAS BIO devait être prête pour la

réunion des Points Focaux (prévue en juin 2013), de sorte qu'un projet final puisse être présenté pour adoption à la CdP à la fin de 2013. La dernière partie de l'année 2012 serait donc nécessaire pour l'analyse et l'évaluation de l'information, afin de pouvoir réviser le projet de PAS BIO à temps pour la réunion des Points Focaux, ce qui impliquait effectivement que le futur projet de PAS BIO soit prêt d'ici mai 2013. Sachant que le PAS BIO actuel comportait deux volets: l'un pour le CAR/ASP et l'autre pour les pays chargés de le mettre en œuvre, il allait falloir décider si le nouveau PAS BIO conserverait la même structure. Le Coordonnateur adjoint a souligné la volonté des Parties contractantes de disposer d'une version révisée du PAS BIO à leur prochaine Conférence des Parties et a plaidé pour que le processus soit accéléré.

Le représentant de l'Espagne a rappelé que les Parties contractantes étaient également tenues de présenter un document semestriel sur l'application des exigences de la biodiversité, ce qui entraînait un risque de duplication des efforts. Le Directeur a fait valoir que la présentation de l'information avait été simplifiée dans les formulaires conçus à cette fin et que l'exercice ne devrait donc pas prendre trop de temps. Le stade de la révision impliquait la détermination des priorités nationales et régionales et l'élaboration des plans d'action nationaux et régionaux, que ce soit dans les réunions de groupe ou de manière bilatérale, mais l'ensemble du processus devrait être achevé dans les délais déjà mentionnés. Le représentant de la CE a souhaité qu'on identifie en priorité les pays ou organisations exigeant une attention particulière afin de résoudre des points spécifiques par le biais de contacts bilatéraux.

Il a été convenu que les formulaires nationaux devraient être complétés et transmis au Secrétariat d'ici la fin de septembre 2012 et que l'évaluation initiale serait achevée par le Secrétariat à la fin de novembre 2012. Le Président a suggéré de procéder à des contacts directs par voie électronique, pour éviter d'avoir à organiser des réunions. L'analyse complète au niveau régional devrait idéalement être complétée d'ici le début de l'année 2013. Le Directeur a souligné l'importance de la coopération avec les correspondants nationaux tout au long du processus d'évaluation.

Le Directeur a ajouté que le Secrétariat aurait besoin d'un consultant pour l'aider dans la lourde tâche de l'évaluation du PAS BIO et qu'une petite enveloppe budgétaire avait été allouée à cette fin. En réponse aux représentants des pays francophones, le Secrétariat a promis que la version française des documents pertinents et la liste complète des correspondants nationaux seraient envoyées à ceux qui en feraient la demande d'ici une semaine. Le représentant de la CE et ceux de plusieurs pays ont applaudi l'annonce de la désignation d'une personne ou d'une institution pour faire office de consultant, mais ils ont souhaité connaître les conditions de son recrutement, estimant que le mandat de la personne ou de l'institution désignée devrait être prolongé jusqu'à ce qu'il soit mis la dernière main au projet final du futur PAS BIO. Le Directeur a déclaré que les conditions de recrutement seraient transparentes et que le processus d'engagement serait mené en coopération étroite avec les partenaires. Il a indiqué qu'il pourrait s'avérer nécessaire de recruter deux consultants, mais qu'il serait préférable qu'un seul et même consultant accompagne le processus jusqu'à son terme.

Un représentant a exprimé la crainte que le processus de recrutement proposé ne soit trop long, même s'il était d'une exemplaire transparence: l'essentiel était de choisir quelqu'un qui soit capable d'analyser toutes les informations de manière efficace. D'autres ont déclaré que le mandat du consultant pourrait être rapidement vérifié par les partenaires dans un souci de transparence. Le représentant de la CE a insisté pour qu'un même consultant suive le processus de bout en bout afin d'éviter une duplication du processus de sélection. Le Directeur a déclaré que le Secrétariat tiendrait compte des observations formulées et donné l'assurance que le processus de recrutement serait efficace, transparent et en conformité avec les règles établies. Le représentant du Maroc a estimé que les partenaires pourraient communiquer leurs

suggestions au Secrétariat concernant l'engagement du consultant. Le président a demandé que les termes du contrat soient finalisés d'ici la fin du mois de juillet 2012.

Point 11 de l'ordre du jour - Feuille de route de la mise à jour du PAS BIO en accord avec la Plan Stratégique pour la Biodiversité de 2011-2020 de la CDB, compte tenu du processus de l'approche écosystémique au sein du PAM

Le Secrétariat a présenté le "Projet de feuille de route pour la mise à jour du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique (PAS BIO)" figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.371/5. Il a souligné l'importance des économies d'échelle qu'un programme d'envergure régionale permettrait de réaliser, ainsi que la nécessité de renforcer les liens avec les organisations partenaires. La question du financement était une donnée incontournable dont il fallait tenir compte.

La réunion a examiné et discuté le projet de feuille de route en fonction des autres initiatives envisagées à l'échelle régionale, comme indiqué aux participants et dans l'annexe II.

Le représentant de la CE a déclaré que la clé de la réussite était le développement des contacts en réseau avec d'autres partenaires, ce qui augmenterait également les possibilités de financement potentiel ; un financement privé devrait également être recherché. Il a ajouté qu'il était important de sensibiliser l'opinion au travail du CAR/ASP par une meilleure information du public. La prochaine CdP de la CDB serait l'occasion de discuter de la question de l'accès au partage des bénéfices. On pourrait utilement s'inspirer pour les règles de protection de la biodiversité des travaux de Rio+20 et du travail effectué dans le contexte de l'UNCLOS. Il faudrait également procéder à l'évaluation de l'impact des activités humaines, et en particulier de l'extraction du pétrole et du gaz, sur la biodiversité des mers ouvertes.

La représentante de la Tunisie a prôné l'innovation dans la conception des activités, et notamment l'inclusion d'autres secteurs dans le processus, compte tenu de la complexité des problèmes de la biodiversité et de l'approche écosystémique. On attirerait davantage les bailleurs de fonds en privilégiant le travail de terrain plutôt que l'approche théorique classique à base d'ateliers et de réunions formelles. La représentante du Monténégro a reconnu la nécessité d'une nouvelle démarche globale, plus conforme à l'approche écosystémique, tout en se demandant comment cela pourrait s'appliquer à la révision des PAN et si le CAR/ASP ne pourrait pas aider les pays dans ce processus. Le Secrétariat a déploré le manque de moyens financiers qui pourraient aider les autorités nationales à cet égard. Le Directeur a souligné la nécessité d'actualiser les plans d'action des pays plutôt que de les revoir de fond en comble, ajoutant que; ce processus ne devrait pas s'avérer trop long ou trop exigeant en termes de ressources.

Le Directeur a rappelé que les Parties contractantes devraient compléter la révision du PAS BIO à temps pour la Conférence des Parties en 2013. Le PAS BIO existant était une excellente base pour cette révision, compte tenu du nouveau contexte de la situation en Méditerranée. Pour parler concrètement, le nouveau PAS BIO commencerait à être mis en œuvre en 2015, une fois toutes les conditions réunies, et 2025 serait donc une échéance logique pour la prochaine révision. Convenant que le PAS BIO avait besoin d'un ajustement plutôt que d'une refonte complète, le représentant du Maroc a soutenu l'échéance de 2025, estimant prématurée la date de 2020. L'approche écosystémique était en cours d'exécution et sa mise en œuvre effective au moyen des stratégies requises prendrait du temps ; de même, les AMP allaient nécessiter beaucoup de temps et d'efforts aux niveaux national et international. Il a rappelé le

nouveau délai fixé par la CDB pour la Méditerranée, tout en se référant aux raisons qui militaient pour une échéance plus tardive.

Il a été rappelé qu'en vertu de la Directive-cadre sur la stratégie marine, les États membres de l'UE devront compléter leur enquête sur les impacts sur le milieu marin d'ici 2020. Le représentant de la CE a confirmé que l'objectif était que la stratégie marine de l'UE devienne effective en 2020, avec un bilan intermédiaire prévu en 2018 ; l'échéance de 2025 était donc trop tardive. Le Directeur a rappelé aux participants que le processus de révision prenait deux ans, comme on avait pu le constater lors de l'exercice en cours. Par ailleurs, les priorités changeaient sans cesse et l'expérience prouvait que l'on pouvait toujours procéder à des ajustements périodiques et flexibles sans nécessairement respecter les échéances fixées. La date limite de 2025 était donc la plus réaliste, sachant qu'il serait toujours possible de procéder à des ajustements intermédiaires au bout de 6 ans. Le représentant de la CE en a conclu que l'échéance de 2025 était raisonnable, compte tenu de la capacité d'ajustement dynamique décrite par le Directeur.

La réunion a adopté la feuille de route, en tenant compte des suggestions figurant dans le paragraphe précédent.

Point 12 de l'ordre du jour - Approche de bailleurs de fonds concernant la mise en œuvre du PAS BIO

Après avoir précisé que le nouveau PAS BIO devrait être complété avant que les donateurs éventuels puissent être approchés, le Secrétariat a invité la réunion à proposer des idées et des propositions sur une approche coordonnée de collecte des ressources provenant de divers bailleurs de fonds potentiels pour assurer la mise en œuvre du PAS BIO à l'avenir, tant au niveau national que régional. Le représentant de la CE a recommandé la prudence en la matière, rappelant qu'il devrait consulter sa hiérarchie avant de prendre de nouveaux engagements. Le représentant de l'Espagne a déclaré que son pays avait toujours fermement soutenu le PAS BIO, mais que dans le climat économique actuel il était difficile de prendre des engagements financiers. Les autres Centres d'activités régionales devraient également être consultés. L'observateur de l'UICN-Med a suggéré une plus grande participation des instances nationales dans la recherche de financement.

Répondant à cette dernière intervention, le Directeur a déploré que la composante nationale de l'actuel PAS BIO ait largement échoué dans la collecte de fonds. C'était une réalité dont les participants devraient tenir compte lors de la recherche de futurs donateurs. Le Directeur a en outre rappelé que lors de leur dernière Conférence, les Parties contractantes avaient adopté une stratégie régionale de mobilisation des fonds qui devrait contribuer à rendre le financement de toutes les activités plus limpide et plus aisé. Une vision claire et une stratégie bien établie étaient des conditions indispensables en vue d'approcher les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PAS BIO. Le manque de fonds avait été un obstacle majeur à la mise en œuvre initiale du programme en cours. Il a indiqué que le processus de démarchage des donateurs avait déjà été engagé par le CAR/ASP.

Rappelant le climat économique actuel, le Coordonnateur adjoint a souligné l'importance de la stratégie de mobilisation des fonds adoptée à la dernière CdP. L'Unité de coordination travaillait avec toutes les composantes du système afin d'approcher les donateurs potentiels, en présentant des projets réalisables. Avec un nouveau PAS BIO, réalisé en adhérant strictement à la feuille de route, il était certain que l'on pourrait trouver des bailleurs de fonds.

Point 13 de l'ordre du jour - Questions diverses

Aucune autre question n'a été discutée.

Point 14 de l'ordre du jour - Conclusions de la réunion

Les projets de conclusions et de recommandations de la Réunion ont été soumis aux participants qui les ont adoptés sans amendement. Les conclusions et recommandations de la Réunion telles qu'adoptées figurent en tant que qu'annexe III au présent rapport.

Point 15 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Après l'échange habituel de courtoisies, la Réunion a été clôturée le vendredi 6 juillet 2012 à 13h00.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS

**REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES
REPRÉSENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES****Albania / Albanie****Ms. Elvana RAMAJ**

Senior Expert
Biodiversity Directorate
Ministry of Environment, Forests and Water
Administration
Rruga e Durrës, No.27
1010 Tirana, Albania
Tel.: (+355) 42270624
Mobile: (+355) 692121425
Fax: (+355) 42270624
E-mail: elvana.ramaj@moe.gov.al
Web: www.moe.gov.al

**Bosnia & Herzegovina / Bosnie-
Herzégovine****Mr. Admir ALADZUZ**

Expert
Mediterranean Action Plan National
Coordinator Office
Ministry of Physical Planning and
Environment
Address: Hydro Engineering Institute
Stjepana Tomica Stre.
71000 Sarajevo, Bosnia & Herzegovina
Tel.: (+387) 33 207 949
Fax: (+387) 33 207 949
E-mail: admir.aladzuz@heis.com.ba
Web: www.fbihvlada.gov.ba

Croatia / Croatie**Ms. Ivna VUKŠIĆ**

Senior Expert Advisor
Division for International Cooperation in
Nature Protection
Ministry of Environment and Nature
Protection, Nature Protection Directorate
Republike Austrije 14
10000 Zagreb, Croatia
Tel.: (+385) 1 4866 186
Fax: (+ 385) 1 4866 100
E-mail: ivna.vuksic@min-kulture.hr ;
ivna.vuksic@mzoip.hr
Web: www.zastita-prirode.hr

Cyprus / Chypre**Mrs. Marina ARGYROU**

Senior Fisheries and Marine Research
Officer
Department of Fisheries and Marine
Research
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
101 Vithleem Street
1416 Nicosia, Cyprus
Tel.: (+357) 2280 7852
Fax: (+357) 2277 5955
E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy
Web: www.moa.gov.cy/dfmr

European Union / Union Européenne**Mr. Juan-Pablo PERTIERRA**

Principal Administrator
DG Environment
European Union Commission
Av de Beaulieu 9
1160 Brussels, Belgium
Tel.: (+32) 296 6443
E-mail: Juan-Pablo.Pertierra@ec.europa.eu
Web: www.ec.europa.eu

Israel / Israël**Mrs. Ruth YAHEL**

Marine Ecologist
Science Division
Israel Nature and Parks Authority
3 Am Veolamo St.
95463 Jerusalem, Israel
Tel.: (+972) 9 8304110
Mobile: (+972) 57 2300191
Fax: (+972) 9 8665053
E-mail: ruthy@npa.org.il;
Ruthyyahel@gmail.com
Web: www.parks.org.il

Italy / Italie

Mr. Leonardo TUNESI

Head of Department
3rd Department CRA15 "Marine Habitats
and Biodiversity Protection"
ISPRA
Via Vitaliano Brancati, 60
00144 Rome, Italie
Tel.: (+39) 06 5007 4776
Mobile: (+39) 334 6243333
Fax: (+39) 06 50074955
E-mail: leonardo.tunesi@isprambiente.it
Web: www.isprambiente.it

Libya / Libye

Mr. Dr. Mustafa SOLIMAN

Member of Administrative Committee of
Environmental General Authority
Environment General Authority of Libya
(EGA)
University of Sebha, Engineering and
Technology Science College,
Brack, Alshatti PO BOX 68, Sebha, Libya
Tel.: (+218) 92 6698284
Mobile: (+218) 92 6698284/ (+218) 91
3910579
E-mail: msmay109@hotmail.com
Web: www.environment.org.ly

Monaco

Mr. Raphaël SIMONET

Chef de Section- Division Patrimoine Naturel
Direction de l'Environnement
Gouvernement de la Principauté de Monaco
3, avenue de Fontvieille, 98000 Monaco,
Principauté de Monaco
Tel.: (+ 377) 98 98 19 65
Fax: (+ 377) 92 05 28 91
E-mail: rsimonet@gouv.mc
Web: www.gouv.mc

Morocco / Maroc

Mlle Sabah TAHARI

Chef du Service d'Aménagement des Parcs
et Réserves Naturelles
Direction de la Lutte contre la Désertification
et de la Protection de la Nature
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à
la Lutte contre la Désertification
3, Rue Harroun Errachid
Agdal, Rabat, Maroc
Tel.: (+212) 5 37 67 52 34
Mobile: (+212) 6 70 62 61 60
Fax: (+212) 5 37 67 26 28
E-mail: sabah_tahari@yahoo.fr
Web: www.eauxetforets.gov.ma

Mr. Larbi SBAI

Conseiller
Département de la Pêche Maritime
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Maritime, Rabat, Maroc
Tel.: +212) 5 37 82 60
Mobile : (+212) 66 189 56 56
Fax : (+212) 5 37 68 82 99
E-mail: sbai@mpm.gov.ma

Montenegro / Monténégro

Ms. Milena BATAKOVIĆ

Advisor for Biodiversity and SPA/BD Focal
Point
Department for Monitoring, Analyses and
Reporting
Environmental Protection Agency of
Montenegro
IV Proleterske no. 19
81000 Podgorica, Montenegro
Tel.: (+382) 20 246506
Mobile: (+382) 67 225504
E-mail: milena.batakovic@epa.org.me
Web: www.epa.org.me

Ms. Ivana BULATOVIĆ

Chief of Cabinet of the Minister of
Sustainable Development and Tourism
Ministry of Sustainable Development and
Tourism
IV Proleterske no. 19
81000 Podgorica, Montenegro
Tel.: (+382) 20 446257
Mobile: (+382) 67 604060
Fax: (+382) 20 446215
E-mail: ivana.bulatovic@mrt.gov.me
Web: www.mrt.gov.me

Spain / Espagne**Mr. Jose Luis BUCETA MILLER**

Technical Director of the Division for the
Protection of the Sea
Directorate General for the Sustainability of
the Coast and the Sea
Ministry of Agriculture, Food and
Environment
Tel.: (+34) 91 597 6652
Fax: (+34) 91 597 6902
E-mail: jbuceta@magrama.es
Web: www.magrama.gob.es

Mr. Javier PANTOJA

Technical Advisor
Division for the Protection of the Sea
Ministry of Agriculture, Food and
Environment
Pl. San Juan de la Cruz, s/n, E-28071
Madrid, Spain
Tel.: (+34) 91 597 6829
Fax: (+34) 91 597 6902
E-mail: JPantoja@magrama.es
Web: www.magrama.gob.es

Tunisia / Tunisie**Mme Saba GUELLOUZ**

Chargée des Aires Protégées Marines et
Côtières
Agence de Protection et d'Aménagement du
Littoral (APAL)
2, rue Mohammed Rachid Ridha, 1002
Tunis-Belvédère, Tunisie
Tel: (+216) 71 90 6413
Mobile: (+216) 99 25 0497
Fax: (+216) 71 90 8460
E-mail: s.guellouz@apal.nat.tn
Web: www.apal.nat.tn

Turkey / Turquie**Mr. Aybars ALTIPARMAK**

Expert
Species Protection Division
Turkish Ministry of Forestry & Water Affairs
Sogutozu cad. No: 14/E, 06560 Ankara,
Turkey
Tel.: (+90) 312 2075920
Mobile: (+90) 536 7700654
Fax: (+90) 312 2075959
E-mail: aaltiparmak@ormansu.gov.tr
Web: www.ormansu.gov.tr

Mr. Irfan UYSAL

Engineer
Marine Protected Areas Division
The Ministry of Forestry & Water Affairs
Sogutozu cad. No: 14/E 06560, Ankara,
Turkey
Tel.: (+90) 312 2075903
Mobile: (+90) 532 3769231
Fax: (+90) 312 2075959
E-mail: i.uysal@ormansu.gov.tr
Web: www.ormansu.gov.tr

**UNITED NATIONS PROGRAMMES, FUNDS, AGENCIES AND RELATED
ORGANIZATIONS
PROGRAMMES, FONDS ET ORGANISATIONS CONNEXES DES NATIONS UNIES**

FAO

Mr. Juan Antonio CAMIÑAS

Project Coordinator, FAO-CopeMed II
Fisheries and Aquaculture Department
FAO
Paseo de Sancha 64. Subdelegación del Gobierno en Málaga
29071 Málaga, España
Tel.: (+34) 95 2989299
Mobile: (+34) 69 5797666
Fax: (+34) 95 2989252
E-mail: juanantonio.caminas@fao.org
Web: www.fao.org - www.faocopemed.org

GFCM / CGPM

Mr. Abdellah SROUR

Executive Secretary
General Fisheries Commission for the Mediterranean (GFCM)
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Palazzo Blumenstihl, Via Vittoria Colonna 1, Rome 00193, Italy
Tel.: (+39) 06 5705 5730
Fax: (+39) 06 5705 6500
E-mail: abdellah.srou@fao.org
Web: www.gfcm.org

UNDP / PNUD

Ms. Violeta ZUNA

Programme Manager
Marine Biodiversity and MCPA Programme
UNDP in Albania
Str. Pjeter Bogdani, 39/1, 3/3, Tirana, Albania
Tel.: (+355) 4 225 7627
Mobile: (+355) 68 2051 183
Fax: (+355) 42 257 627
E-mail: violeta.zuna@undp.org ; violetazuna@albmail.com
Web: www.undp.org.al

Mr. Eno DODBIBA

Project expert
Marine Biodiversity and MCPA Programme
UNDP in Albania
Str. Pjeter Bogdani, 39/1, 3/3, Tirana, Albania
Tel.: (+355) 4 225 7627
Mobile: (+355) 68 205 5669
Fax: (+355) 4225 7627
E-mail: eno.dodbiba@undp.org ; enod@albmail.com
Web: www.undp.org.al

**REPRESENTATIVES OF GOVERNMENTAL OR INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
REPRÉSENTANTS D'ORGANIZATIONS GOUVERNEMENTALES OU
INTERGOUVERNEMENTALES**

ACCOBAMS**Mrs. Marie-Christine GRILLO -COMPULSIONE**

Executive Secretary
ACCOBAMS
2, Terrasses de Fontvieille, 98000 Monaco
Tel.: (+377) 98 98 80 10/ 4275
Mobile: (+33) 6 98 82 75 44
Fax: (+377) 98 98 42 08
E-mail: mcgrillo@accobams.net
Web: www.accobams.org

Conservatoire du littoral - Délégation Europe et international**Mr. Sami BEN HAJ**

Coordinateur technique de l'Initiative pour les Petites Îles de Méditerranée
Délégation Europe et international
Conservatoire du littoral
1, rue d'Istamboul, 7000 Bizerte, Tunisie
Tel./Fax: (+216) 72 42 56 27
Mobile: (+216) 23 41 96 07
E-mail: sbh@thetis-conseil.com
Web: www.conservatoire-du-littoral.fr - www.initiative-pim.org

IUCN-Med / UICN-Med

IUCN Centre for Mediterranean Cooperation
c/ Marie Curie 22, Malaga 29590, Spain
Tel.: (+34) 952 028430
Fax: (+34) 952 028145
Web: www.iucn.org

Mr. Antonio TROYA

Director
E-mail: Antonio.troya@iucn.org

Mr. Andrés ALCANTARA

Corporate development
E-mail: andres.alcantara@iucn.org

Mr. Alain JEUDY DE GRISSAC

Marine Programme Conservation Manager
E-mail: Alain.jeudy@iucn.org

Ms. Maria del Mar OTERO

Marine Programme Officer
E-mail: MariadelMar.OTERO@iucn.org

Ms. Deborah JOUNO BERNARDON

Programme Assistant

Marine & Mediterranean Affairs

E-mail : Deborah.JOUNO@iucn.org

Ms. Cécilia SAURA DRAGO

Corporate Development
E-mail : cecilia.saura@iucn.org

Mr. Maher Mahjoub

Coordinateur du Programme Afrique du Nord
E-mail : maher.mahjoub@iucn.org

Ms. Violeta BARRIOS

Species Programme Assistant
E-mail : violeta.barrios@iucn.org

Ms. Catherine NUMA

Species Programme Officer
E-mail: medspecies@iucn.org

**REPRESENTATIVES OF NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

MedPAN

Ms. Purificacio CANALS

Présidente
MedPAN
2, avenue Alexis Godillot,
83400 Hyères, France
Tel.: (+33) 4 94 27 57 72
Mobile: (+34) 650451657
Fax: +33 4 94 57 38 89
E-mail: pcanals@tinet.org
(cc: marie.romani@medpan.org)
Web: www.medpan.org

OCEANA

Mr. Ricardo AGUILAR

Research Director of OCEANA for Europe
OCEANA
Leganitos, 47
28013 Madrid, Spain
Tel.: +34 911 440 886
Fax: +34 911 440 890
E-mail: raguil@oceana.org
Web: www.oceana.org

WWF MedPO

Ms. Purificacio CANALS

Présidente
MedPAN
2, avenue Alexis Godillot, 83400 Hyères,
France
Tel.: (+33) 4 94 27 57 72
Mobile: (+33) 4 650451657
Fax: (+33) 4 94 57 38 89
E-mail: pcanals@tinet.org
(cc: marie.romani@medpan.org)
Web: www.medpan.or

MedWet

Mr. Pere TOMAS VIVES

Consultant
Colon, 13, Pollença 07460
Balearic Island, Spain
Tel.: (+34) 971 531904
E-mail: ptomas00@gmail.com
Web: www.medwet.org

Mr. Roclo AGOADO

Ayuntamiento de Malaga
Area de Medio Ambiente y Sosteni-Bilidad
Edificio Hospital Noble
Plaza General Torrijos S/N,
29016, Malaga, Spain
Tel.: (+34) 951 927965
E-mail: mdrajuoda@malaga.eu

Mrs. Tatiana CARDADOR JIMENEZ

Ayuntamiento de Malaga
Area de Medio Ambiente y Sosteni-Bilidad
Edificio Hospital Noble
Plaza General Torrijos S/N,
29016, Malaga, Spain
Tel. : (+34) 951 927 952
Mobile : (+34) 619 051353
E-mail : tcardador@malaga.eu
www.malaga.es

Ms. Ana NAVARRO LUNA

Ayuntamiento de Malaga
Concejal delegada
Medio ambiente

Mr. Julio ANDRADE RUIZ

Concejal Seguridad y
Relaciones Institucionales Internacionales
Malaga – Spain
E-mail : Arodriguez@malaga.eu

Mr. Arturo RODRIGUEZ

Ayuntamiento de Malaga
Relaciones Institucionales Internacionales
E-mail : Arodriguez@malaga.eu

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - COORDINATING UNIT AND
COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**
**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - UNITÉ DE
COORDINATION ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Coordinating Unit of the Mediterranean Action Plan

Mr. Habib EL HABR

UNEP/MAP Deputy Coordinator
UNEP/MAP, 48, Vassileos Konstantinou Avenue
11635 Athens, Greece
Tel: +30 210 7273126
Mobile: 30 6948834612
Fax: +30 210 7253196
E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr
Web: www.unepmap.org

RAC/SPA secretariat / Secrétariat du CAR/ASP

Regional Activity Centre for Specially Protected Areas (RAC/SPA)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex, Tunisia
Fax: (+216) 71 206 490
E-mail: car-asp@rac-spa.org
Web: www.rac-spa.org - <http://medmpanet.rac-spa.org/>

Mr. Abderrahmen GANNOUN

Director / *Directeur*
Tel.: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71
206 851
E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org

Mr. Daniel CEBRIÁN MENCHERO

SAP BIO Programme Officer / *Chargé du
Programme PAS BIO*
Tel.: (+216) 71 947 162 / 71 947 506
E-mail: daniel.cebrian@rac-spa.org

Ms. Souha EL ASMI

MedMPAnet Project Officer / *Chef du
Projet MedMPAnet*
Tel.: (+216) 71 947 162 / 71 947 506
E-mail: souha.asmi@rac-spa.org

Mr. Atef LIMAM

MedMPAnet Technical and Coordination
Backstopping Officer / *Adjoint au Chef du
Projet MedMPAnet*
Tel.: (+216) 71 947 162 / 71 947 506
E-mail: atef.limam@rac-spa.org

Mr. Tarek LACHHEB

MedMPAnet Administrative Assistant /
*Assistant Administratif du Projet
MedMPAnet*
Tel.: (+216) 71 947 162 / 71 947 506
E-mail: tarek.lachheb@rac-spa.org

Mrs. Naziha BEN MOUSSA

RAC/SPA Administrative Assistant /
Assistante Administrative du CAR/ASP
Tel.: (+216) 71 206 649 / 71 206 485 / 71
206 851
E-mail: naziha.benmoussa@rac-spa.org

Mr. Andrew BENSON

English Reviser/Report Writer
E-mail: andrewwilliambenenson@gmail.com

Mr. Jean Pierre LERAY

French Reviser/Report Writer
E-mail: leray.engel@gmail.com

ANNEXE II

MISE A JOUR DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SAP BIO

2008-2009 Ecosystem Approach Initial Assessment (IA)

- Preparing biodiversity reports for each Mediterranean riparian country
 - Preparing biodiversity reports embracing four sub regions and on synthesis of Mediterranean wide commonalities
- COP Decision

SAP BIO update and implementation having regard of CBD Strategic Action Plan and ecosystem approach

UNEP/MAP RAC/SPA
Roadmap projected actions for SAP BIO update

UNEP/MAP Programatic work needed to be considered within new SAP BIO (More relevant actions for SAP BIO in bold)

- Integrate the activities related to the Ecosystem Approach through UNEP/MAP policy and action including the 2012-13 and the five year programme of work
- Develop strategic and integrated institutional framework for the application of the EA

- Evaluating the progress made so far in the implementation of the Strategic Action Programme for the conservation of Biodiversity in the Mediterranean (SAPBIO);
- Defining the orientations of SAPBIO at national and regional levels for the coming years, in accordance with the Mediterranean Ecological Objectives and the Aichi targets
- Investigating options for ensuring appropriate financial support for the implementation of SAPBIO at national and regional levels
- Preparation of selected sub-Regional projects and NAPs and preparatory activities for actions to be funded by donors

Development of MAP assessment policy

- Develop MAP assessment policy to address multiple needs for thematic and integrated assessment in the EA framework
- Update/revise a set of effectiveness indicators of the implementation of the Convention and its Protocols including the EA

UNEP/MAP policies under development to incorporate EA application progress

- Integrate the EA objectives/indicators in the ICZM Protocol Action Plan
- Updating SAP BIO as appropriate.
- Preparing Action plan to implement the Offshore Protocol
- Preparing Action Plan on marine litter
- Review of the management plans of 1-2 SPAMIs

COP Decision

010												2011												2012												2013											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Legal transposition of Designation of competent authorities Communication of subdivision (Art.4)

List of competent authorities

For public consultation: draft initial assessment, draft set of characteristics for GES and draft comprehensive set of environmental targets and associated indicators

Finalised initial assessment, set of characteristics for GES and comprehensive set of environmental targets and associated indicators

For public consultation: draft monitoring programme

EU MSFD
National implementation

Development of IA, GES, ET+ I

Public consultation

Development of monit. programme Consultation

Dev. of measures

Establishment of criteria and methodological standards for GES

Establishment of guidance on social and economic analysis

Establishment of reporting formats for data and information in initial assessment

Assessment report on the contribution of the MSFD to other international obligations, etc.

Assessment reports on GES, environmental targets and indicators

EU
Common Implementation Strategy

SAP BIO implementation having regard of CBD Strategic Action Plan and ecosystem approach

SAP BIO implementation having regard of CBD Strategic Action Plan and ecosystem approach

- Implementation of priority actions defined in updated SAP BIO document
- Preparation/implementation of selected sub-Regional projects and NAPs and preparatory activities for actions to be funded by donors

MAP Integrated Monitoring

- Updating national monitoring programme in line with the regional one
- Assessment of needs for implementing the updated national monitoring programmes

Review and development of MAP Action Plans and Programmes of measures to take into account the EA application progress

- Regional plans on endangered species, updated or new ones developed as appropriate
- Update as appropriate NAPs (LBS) and SAPs (BIO) to reflect the targets and commitments under the regional plans
- Management plans of selected SPA and SPAMIs, adjusted to reflect the EA application progress and other requirements under the Barcelona convention and its protocols as well as commitment under the regional plans
- Establishment of new protected areas, as appropriate and development and implementation of their management plans in order to address priority issues identified by the Initial Assessment as well as EA progress

COP Decision

- Implementation of priority actions defined in updated SAP BIO document
- 2016-2020 implementation of activities in line with CBD Strategic Plan, and through an ecosystem approach adapted to the Mediterranean needs and priorities

MAP Integrated of Monitoring Programme

- Implementing national monitoring programme in line with the integrated regional one with coordinated support from the Secretariat, where appropriate
- Reporting monitoring data and information on the implementation of the Convention and its Protocols
- SoE report finalised in the form of quality status report and submitted to the CPs meeting

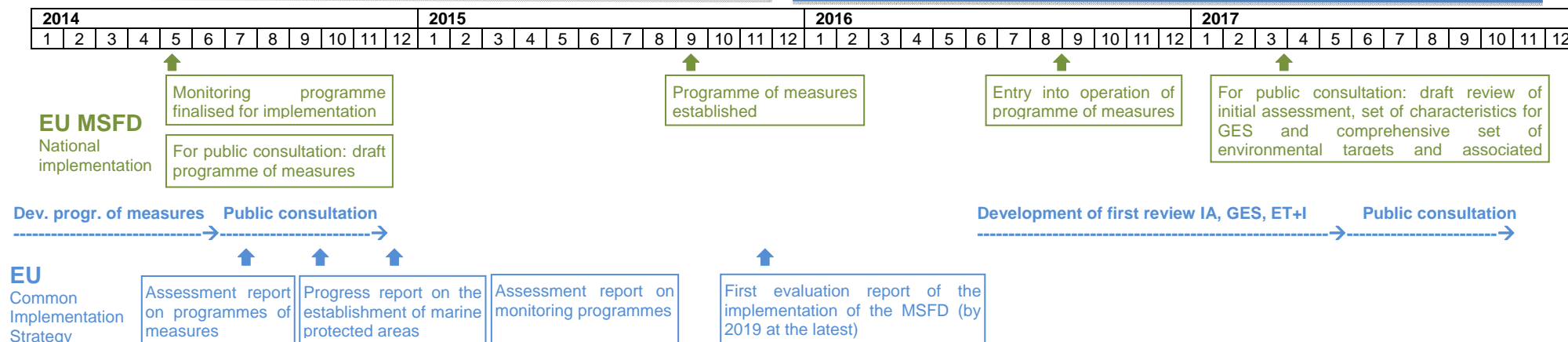
Review and development of MAP Action Plans and Programmes of measures to take into account the EA application progress

- Regional plans on endangered species, updated or new ones developed as appropriate
- Update as appropriate NAPs (LBS) and SAPs (BIO) to reflect the targets and commitments under the regional plans
- Management plans of selected SPA and SPAMIs, adjusted to reflect the EA application progress and other requirements under the Barcelona convention and its protocols as well as commitment under the regional plans
- Establishment of new protected areas, as appropriate and development and implementation of their management plans in order to address priority issues identified by the Initial Assessment as well as EA progress

COP Decision

Public awareness raising on the SAP BIO

Public awareness raising on the SAP BIO



- **Implementation of priority actions defined in updated SAP BIO document**
- **2016-2020 implementation of activities in line with CBD Strategic Plan adapted to the Mediterranean needs and priorities**

Integrated Monitoring Programmes

- Implementing national monitoring programmes in line with the integrated regional one with coordinated support from the Secretariat, where appropriate
- Reporting monitoring data and information on the implementation of the Convention and its Protocols

Development and implementation of MAP Action Plans and Programmes of measures to take into account the EA application progress

- **Regional plans on endangered species, updated or new ones developed as appropriate**
- **Updating as appropriate and implement their NAPs (LBS) and SAPs (BIO) to reflect the targets and commitments under the regional plans**
- **Management plans of selected SPA and SPAMIs, adjusted to reflect the EA application progress and other requirements under the Barcelona convention and its protocols as well as commitment under the regional plans**
- **Establishment of new protected areas, as appropriate and development and implementation of their management plans in order to address priority issues identified by the EA**

- Suggest the necessary policy adjustment as appropriate to the meeting of the Contracting Parties in 2019 with regard to, EO, OO, Indicators, Targets and monitoring programme
- Implementation of 2017 COP decisions related to the adjustment as appropriate of the regional policies, legally binding measures and monitoring programme.
- **COP 2019 decision to approve the necessary updates and revisions of regional policies and targets, legally binding measures and regional plans.**

COP Decision

Public awareness raising on the SAP BIO

2018												2019												2020											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

EU MSFD
National implementation

Review established of initial assessment, set of characteristics for GES and comprehensive set of environmental targets and associated indicators

For public consultation: draft review of monitoring programme

EU
Common Implementation Strategy

→ Development of first review of monitoring programme

ANNEXE III

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Recommandation générale

Il a été généralement convenu de renforcer les synergies, de coopérer plus étroitement et d'accroître les consultations entre tous les partenaires, en vue d'améliorer le processus du PAS BIO, sur le plan technique et celui du financement.

Nomination des Correspondants nationaux du PAS BIO pour la période biennale 2012-2013

La date limite du 22 juillet 2012 a été fixée pour la soumission des noms des Correspondants nationaux du PAS BIO et des représentants des organisations régionales afin de mettre à jour et de ratifier la Liste.

Mise en œuvre du Projet des ASPIM en mer ouverte et de son nouveau suivi, la phase III

Il a été convenu que le Comité de pilotage inviterait la CICTA, l'Autorité internationale des fonds marins et d'autres partenaires aux réunions futures.

Il a été convenu que les sensibilités politiques devraient être prises en compte à chaque étape du Projet.

La Réunion a souligné la nécessité de promouvoir les ASPIM en mer ouverte dans des zones où les impacts futurs de toutes les activités humaines étaient prévisibles.

Proposition pilote relative à l'atténuation de l'impact des changements climatiques et Approche écosystémique de la gestion des activités humaines : projet de réhabilitation des zones humides méditerranéennes

Les participants ont montré un vif intérêt pour la poursuite du développement du projet proposé et sa mise en œuvre et ont offert de coopérer pour le choix des zones humides pilotes dans plusieurs pays pour la mise en œuvre future.

Evaluation de la mise en œuvre du PAS BIO par les Parties contractantes et les organisations régionales

La date limite du 30 septembre 2012 a été fixée pour la finalisation et la soumission au Secrétariat du CAR/ASP des formulaires s'y rapportant. Une version en français du formulaire sera rapidement communiquée par le Secrétariat.

Il a été convenu qu'un consultant serait nommé pour aider le Secrétariat. Il aura pour tâche de finaliser le processus d'évaluation et la mise à jour du PAS BIO. La description des fonctions du consultant sera communiquée sous peu aux Parties pour leur information, dans un souci de transparence.

Feuille de route du PAS BIO pour la mise à jour du Plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020, concernant le processus d'Approche écosystémique dans le cadre du PAM

Il a été convenu que le PAS BIO révisé serait effectivement mis en œuvre à partir de 2015 et que son calendrier s'étendrait jusqu'en 2025. Il a toutefois été bien dit que le Programme était dynamique dans sa mise en œuvre et qu'il pourrait faire l'objet d'ajustements périodiques en fonction d'éventuels changements de contexte et de priorités au cours de la période de sa mise en œuvre.

La feuille de route du PAS BIO présentée par le Secrétariat a été adoptée, en prenant en compte les discussions qui se sont déroulées et les recommandations faites au cours de la Réunion.

Entreprise de démarches auprès de bailleurs de fonds concernant la mise en œuvre du PAS BIO

Il a été convenu que les démarches auprès des bailleurs de fonds devraient être entreprises sans attendre la finalisation du PAS BIO révisé (prévue pour fin 2013).

L'Unité de coordination appuiera les démarches auprès des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PAS BIO dans le cadre de la stratégie de mobilisation de fonds adoptée lors de la dernière réunion de la CoP.